



Conseil Municipal du Mercredi 12 Juin 2024

PROCÈS-VERBAL

L'An DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 12 Juin à 18h30, le Conseil Municipal d'Oletta dûment convoqué le 7 Juin 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Leccia, Maire.

Date de convocation : 7 Juin 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de votants : 16

Secrétaire de séance en application de l'Article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Gregogna Joseph

PRÉSENTS (11) : Leccia Jean-Pierre ; Boccheciampe Katia ; Cesarini Jean-Michel ; Clementi Ladieu Antoinette ; Giannellini Sébastien ; Gregogna Joseph ; Jeanne Jeanne ; Luciani Cyril ; Pelliccia Claude ; Quilici Sylvie ; Santoni Virginie ;

ABSENTS (3) : Beltramelli Damien ; Sacoman Brigitte ; Tomasini Philippe ;

REPRESENTÉS (5) : Boccheciampe Vanessa (par Luciani Cyril) ; Macchini Jean-André (par Gregogna Joseph) ; Pantanacce Chantal (par Jeanne Jeanne) ; Quilici Noëly (par Boccheciampe Katia) ; Scopelliti Alain (par Leccia Jean-Pierre) ;

Monsieur le Maire ouvre la séance à **18h45** en proposant la validation du Procès-Verbal en date du 7 Mai 2024 qui a été notamment transmis par mail lors de l'envoi de la convocation à la présente séance.

L'assemblée n'émettant pas d'observations, le **procès-verbal est validé**.

Il poursuit en rappelant au conseil municipal l'ordre du jour figurant sur la convocation :

- ◆ **Délibération n°42.2024** : Attribution du marché public de travaux 2024.01 : Construction d'un plateau sportif sur la commune d'Oletta
- ◆ **Délibération n°43.2024** : Création d'un emploi non permanent d'Adjoint d'Animation Territorial en vue de faire face un accroissement temporaire d'activité

Est ensuite procédé à l'étude de l'ordre du jour :

Section n°1 : Marchés Publics

Délibération n°42.2024 : Attribution du marché public de travaux 2024.01 : Construction d'un plateau sportif sur la commune d'Oletta

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

Le marché est passé selon une procédure adaptée conformément à l'article L2123-1.

Monsieur le Maire explique que la Commune d'Oletta, dans ses objectifs d'aménagement structurel de son territoire a engagé une dynamique forte quant aux sujets relatifs à la Jeunesse et à l'Education.

Afin de compléter les équipements nécessaires à la pratique sportive pour les élèves de l'école primaire et au-delà permettre aux enfants du village d'avoir un lieu adapté pour celle-ci, il a été décidé d'engager la construction d'un plateau sportif.

Monsieur Vadella Saez Martin (Adjoint Administratif de la commune) précise qu'une mise en concurrence pour ces travaux avec une publicité écrite a été initiée :

- Le 19 Avril 2024 par l'envoi d'un Avis d'Appel Public à la Concurrence par voie électronique via la plateforme www.achatpublic.com, profil acheteur de la mairie d'Oletta,
- Une parution sur le journal d'annonces légales « Le Petit Bastiais » n° 1035
- Par un affichage à l'extérieur du bâtiment administratif.

La date limite de dépôt des candidatures et des offres était le Mercredi 15 Mai 2024 à 12h00.

Dans le cadre de cette procédure 11 candidatures et offres ont été remises dans les délais couvrant l'ensemble du marché :

Raison Sociale	LOTS
SARL METALCO	3
SAS TPBAT	1, 2, 6
GROUPE CF	2
SARL CAP METAL	3
SAS URBA 20	7
SARL CODIVEP	6, 7
SARL DIMELEC	4
SARL JP TERRASSEMENTS	4, 5, 6
SARL 2L CONSTRUCTIONS	1
SARL CONSTRUCTIONS DU NEBBIO	1, 2, 3, 5, 6, 7
SA TERRACO	1

Les délais de réponses étant épuisés, l'analyse des offres a été réalisée par notre Maître d'œuvre, l'Atelier Ghirlanda, et soumise à la Commission Ad'hoc d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 12 Juin 2024 à 17h30. Les critères de sélections ont été basés sur la conformité du DPGF et la qualité des prestations et produits proposés.

Après examen et analyse de l'offre par l'Atelier Ghirlanda au regard de critères de jugement annoncés dans le Règlement de Consultation, il apparaît que les offres suivantes correspondent techniquement et financièrement aux attentes de la collectivité :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT H.T	MONTANT T.T.C
LOT 1 : TERRASSEMENTS – GROS ŒUVRE -VRD	CR CONSTRUCTIONS	209 204,55 €	230 125,01 €
LOT 2 : ENDUITS	GROUPE CF	5 907,67 €	6 498,44 €
LOT 3 : MENUISERIES EXTÉRIEURES – GARDE CORPS	CR CONSTRUCTIONS	12 123,15 €	13 335,47 €
LOT 4 : ÉLECTRICITÉ EXTÉRIEURE	DIMELEC	25 435 €	27 918,50 €
LOT 5 : PLOMBERIE	CR CONSTRUCTIONS	3 190 €	3 509 €
LOT 6 : MOBILIER EXTÉRIEUR	CR CONSTRUCTIONS	3 100 €	3 410 €
LOT 7 : JEUX – CITY STADE	CODIVEP	42 670 €	46 937 €

Suivant l'avis de la Commission Ad'hoc d'Appel d'Offres, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de **rejeter** les offres suivantes :

LOT	ENTREPRISE
LOT 1 : TERRASSEMENTS – GROS ŒUVRE -VRD	<ul style="list-style-type: none"> • SAS TPBAT • TERRACO • 2L CONSTRUCTIONS / JP TERRASSEMENTS
LOT 2 : ENDUITS	<ul style="list-style-type: none"> • SAS TPBAT • CR CONSTRUCTIONS
LOT 3 : MENUISERIES EXTERIEURES – GARDE CORPS	<ul style="list-style-type: none"> • SARL METALCO • SARL CAP METAL
LOT 4 : ÉLECTRICITÉ EXTÉRIEURE	<ul style="list-style-type: none"> • JP TERRASSEMENTS
LOT 5 : PLOMBERIE	<ul style="list-style-type: none"> • JP TERRASSEMENTS
LOT 6 : MOBILIER EXTÉRIEUR	<ul style="list-style-type: none"> • SAS TPBAT • JP TERRASSEMENTS • CODIVEP
LOT 7 : JEUX – CITY STADE	<ul style="list-style-type: none"> • CR CONSTRUCTIONS • URBA 20

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal **d'attribuer** le marché public aux entreprises suivantes :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT H.T	MONTANT T.T.C
LOT 1 : TERRASSEMENTS – GROS ŒUVRE -VRD	CR CONSTRUCTIONS	209 204,55 €	230 125,01 €
LOT 2 : ENDUITS	GROUPE CF	5 907,67 €	6 498,44 €
LOT 3 – MENUISERIES EXTÉRIEURES – GARDE CORPS	CR CONSTRUCTIONS	12 123,15 €	13 335,47 €
LOT 4 : ÉLECTRICITÉ EXTÉRIEURE	DIMELEC	25 435 €	27 918,50 €
LOT 5 : PLOMBERIE	CR CONSTRUCTIONS	3 190 €	3 509 €
LOT 6 : MOBILIER EXTÉRIEUR	CR CONSTRUCTIONS	3 100 €	3 410 €
LOT 7 : JEUX – CITY STADE	CODIVEP	42 670 €	46 937 €

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

◆ **DE REJETER** les offres des entreprises :

LOT	ENTREPRISE
LOT 1 : TERRASSEMENTS – GROS ŒUVRE -VRD	<ul style="list-style-type: none"> • SAS TPBAT • TERRACO • 2L CONSTRUCTIONS / JP TERRASSEMENTS
LOT 2 : ENDUITS	<ul style="list-style-type: none"> • RC CONSTRUCTIONS • SAS TPBAT
LOT 3 : MENUISERIES EXTÉRIEURES – GARDE CORPS	<ul style="list-style-type: none"> • SARL METALCO • SARL CAP METAL
LOT 4 : ÉLECTRICITÉ EXTERIEURE	<ul style="list-style-type: none"> • JP TERRASSEMENTS
LOT 5 : PLOMBERIE	<ul style="list-style-type: none"> • JP TERRASSEMENTS
LOT 6 : MOBILIER EXTÉRIEUR	<ul style="list-style-type: none"> • SAS TPBAT • JP TERRASSEMENTS • CODIVEP
LOT 7 : JEUX – CITY STADE	<ul style="list-style-type: none"> • CR CONSTRUCTIONS • URBA 20

◆ **D'ATTRIBUER** le marché public aux entreprises suivantes :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT H.T	MONTANT T.T.C
LOT 1 : TERRASSEMENTS – GROS ŒUVRE -VRD	CR CONSTRUCTIONS	209 204,55 €	230 125,01 €
LOT 2 : ENDUITS	GROUPE CF	5 907,67 €	6 498,44 €
LOT 3 – MENUISERIES EXTÉRIEURES – GARDE CORPS	CR CONSTRUCTIONS	12 123,15 €	13 335,47 €
LOT 4 : ÉLECTRICITÉ EXTÉRIEURE	DIMELEC	25 435 €	27 918,50 €
LOT 5 : PLOMBERIE	CR CONSTRUCTIONS	3 190 €	3 509 €
LOT 6 : MOBILIER EXTÉRIEUR	CR CONSTRUCTIONS	3 100 €	3 410 €
LOT 7 : JEUX – CITY STADE	CODIVEP	42 670 €	46 937 €

◆ **DE DONNER POUVOIR** à Monsieur le Maire pour **rejeter** les offres suivantes :

LOT	ENTREPRISE
LOT 1 : TERRASSEMENTS – GROS ŒUVRE -VRD	<ul style="list-style-type: none"> • SAS TPBAT • TERRACO • 2L CONSTRUCTIONS / JP TERRASSEMENTS
LOT 2 : ENDUITS	<ul style="list-style-type: none"> • RC CONSTRUCTIONS • SAS TPBAT
LOT 3 : MENUISERIES EXTÉRIEURES – GARDE CORPS	<ul style="list-style-type: none"> • SARL METALCO • SARL CAP METAL
LOT 4 : ÉLECTRICITÉ EXTERIEURE	<ul style="list-style-type: none"> • JP TERRASSEMENTS
LOT 5 : PLOMBERIE	<ul style="list-style-type: none"> • JP TERRASSEMENTS
LOT 6 : MOBILIER EXTÉRIEUR	<ul style="list-style-type: none"> • SAS TPBAT • JP TERRASSEMENTS • CODIVEP
LOT 7 : JEUX – CITY STADE	<ul style="list-style-type: none"> • CR CONSTRUCTIONS • URBA 20

◆ **DE DONNER POUVOIR** à Monsieur le Maire pour notifier le marché public aux intéressés et donner ordre de service de démarrer les travaux ;

◆ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Section n°2 : Ressources Humaines

Délibération n°43.2024: Création d'un emploi non permanent d'Adjoint d'Animation Territorial en vue de faire face à un accroissement temporaire d'activité
(12 mois maximum sur une même période de 18 mois consécutifs)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que :

Considérant les besoins de la collectivité, il serait souhaitable de procéder à la création **d'un emploi non permanent d'Adjoint d'Animation Territorial**, d'une durée de **35 heures de service hebdomadaire** qui sera pourvu par un agent contractuel relevant du grade d'Adjoint d'Animation Territorial, conformément aux dispositions de l'Article L.332-23-1° du Code de la Fonction Publique, pour une période de **6 mois**.

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son Article L.332-23-1°,

Vu le Décret n°88-145 du 15 Février 1988 modifié, relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n°2006-1693 du 22 Décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Territoriaux d'Animation,

Vu le Décret n° 2016-596 du 12 Mai 2016 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

Vu le Décret n°2016-604 du 12 Mai 2016 modifié, fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

Oui l'exposé de Monsieur le Maire,

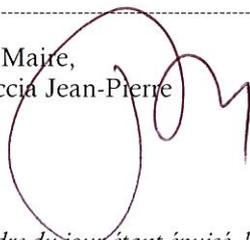
Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- ◆ **D'ACCÉDER** à la proposition de Monsieur le Maire ;
- ◆ **DE CRÉER** un emploi **non permanent d'Adjoint Territorial d'Animation** relevant du grade d'Adjoint Territorial d'Animation, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire, pour une période 6 mois,
- ◆ **DE FIXER** la rémunération de l'emploi ainsi créé par référence au 1^{er} échelon, échelle C1 du grade d'Adjoint Territorial d'Animation,
- ◆ **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent, ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, au budget de la Collectivité, aux article et chapitre prévus à cet effet.

Questions diverses

Le Maire,
Leccia Jean-Pierre



Le Secrétaire de séance
Gregogna Joseph



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h18.

Procès-Verbal arrêté lors de la séance du 3 Juillet 2024 et mis en ligne sur www.oletta.fr le 4 Juillet 2024.